

| Commission | permanente | sur l'examen | des contrats |
|------------|------------|--------------|--------------|
|            |            |              |              |
|            |            |              |              |

# Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

# Mandat SMCE154822030

Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (PCPR). Dépense totale de 2 597 248,07 \$ (contrat: 2 508 248,07 \$ + incidences: 89 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320601 - 6 soumissionnaires

Rapport déposé au conseil municipal Le 15 juin 2015



#### Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

## Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

#### Membres

M. Richard Celzi Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard Montréal, le 15 juin 2015

M. Denis Coderre Maire de Montréal Membres du conseil municipal Hôtel de ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154822030, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à la Compagnie Meloche inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (PCPR). Dépense totale de 2 597 248,07 \$ (contrat: 2 508 248,07 \$ + incidences: 89 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320601 - 6 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ) (ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier Pierre G. Laporte
Présidente Secrétaire recherchiste

#### Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE154822030**

Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (PCPR). Dépense totale de 2 597 248,07 \$ (contrat: 2 508 248,07 \$ + incidences: 89 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320601 - 6 soumissionnaires.

À sa séance du 27 mai 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154822030. Ce dossier répondait au critère suivant :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 3 juin 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154822030 qui lui avait été confié. Un représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports a répondu aux questions des membres de la commission. Il a d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ce contrat consistent au planage et à la pose d'enrobés bitumineux dans différentes rues des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève. Certains travaux de reconstruction de bordures et de trottoirs sont nécessaires au bon drainage de rue et à la sécurité des utilisateurs.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 236 268,50 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,4 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de trottoirs et bordures où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux problèmes de drainage.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques et de communication, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-cinq jours, ce qui respecte le délai prescrit par la *Loi sur les cités et villes*.

Un addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

Sur douze preneurs du cahier des charges, six firmes ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, une firme n'avait pas son attestation de l'Autorité des marchés financiers et cinq firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

Il existe un écart de 22,4 % favorable à la Ville ente le prix soumis par l'adjudicataire proposé et l'estimation interne.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont particulièrement apprécié la stratégie de marché utilisée dans le présent dossier qui permet d'avoir un certain contrôle sur le prix du bitume. En établissant le prix du bitume sur la base du taux en vigueur au moment où les travaux sont entrepris, on s'assure que les prix payés par la Ville seront plus justes.

De même, les membres ont apprécié les gestes posés par le Service pour assurer que les travaux dans le cadre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) soient réalisés par des équipes différentes d'un projet à l'autre. Cette stratégie devrait permettre un meilleur respect des échéances.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

# Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie le représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour ses interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE154822030 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.